



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 12 Mai 2021 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 19 Mai 2021 à 17 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Éric ROBERT, Président - Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED, LANNION TREGOR Communauté - Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François LE MARREC, délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté.

ASSISTAIENT :

M.M. Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Morgane DEBLANGY, SMITRED Ouest d'Armor - Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Magalie QUELENN, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor - Franck LE NORMAND, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme le Trésorier Principal de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de Guingamp Paimpol Agglomération - Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté - Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire,

LANNION TREGOR Communauté - Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - François BOURIOT, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Claude LOZAC'H, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération Pierre HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. François PRIGENT.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

I - TABLE DE CARACTERISATION : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le Président expose qu'il y a lieu de procéder à une consultation, en procédure adaptée, pour la conception, la livraison et l'installation d'une table servant à la caractérisation des déchets (collecte sélective) jusqu'à sa mise en service sur le site du SMITRED Ouest d'Armor située à Pluzunet. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de l'opération relative aux travaux d'extension et rénovation de vestiaires et divers travaux de bâtiments et en constitue le lot n°10 (table de caractérisation de déchets). Les autres lots de cette opération ayant fait l'objet d'une attribution en 2020.

Cet exposé entendu
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer un avis d'appel à la concurrence en procédure adaptée tel que défini ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

II - UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS VALORYS - CONTRAT D'EXPLOITATION - AVENANT N°13

Le Président expose qu'il y a lieu d'établir un avenant n°13 avec la société CNIM Ouest Armor qui a pour objet les modalités de mise à disposition de pièces issues du groupe turbo-alternateur de secours pour la remise en état du turbo-alternateur, la création d'un accès de secours dans le local de commande du groupe turbo-alternateur indispensable avant sa remise en service d'un montant de 17 768,80 € HT y compris prestations de bureau de contrôle pour la validation d'un accès de sécurité.

Il comporte également la réalisation de deux semaines de programmation d'automatisme dans le cadre de l'opération d'optimisation du réseau de chaleur d'un montant de 8 646,40 € HT et la réaffectation de box existants ainsi que la création d'un nouveau box, et acte de la reprise de l'entretien par le SMITRED Ouest d'Armor du chargeur qu'il met à la disposition de l'EXPLOITANT.

Cet avenant n°13 représente une réduction annuelle de la rémunération de l'EXPLOITANT de 8 000 € HT, valeur octobre 2016, soit une moins-value de marché d'un montant de 62 000 € HT et à un montant de prestations de 26 415,2 € HT y compris l'application du coefficient de peines et soins du marché.

Cet exposé entendu,
Après lecture du projet d'avenant n°13,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°13 au contrat d'exploitation avec la société CNIM Ouest Armor tel qu'exposé ci-dessus.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer cet avenant n°13 ainsi que tous les documents y afférents et de procéder aux règlements correspondants.

III - VENTE D'ELECTRICITE POUR L'ANNEE 2023

Le Président expose que la vente de la production d'électricité pour 2023 a été conclue avec le responsable d'équilibre ALPIQ à un prix fixe 55 € / MWh dans la continuité de la vente de 2022.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ACTER** la signature d'un contrat avec le responsable d'équilibre **ALPIQ** tel qu'exposé ci-dessus ainsi que les pièces afférentes à ce dossier et à facturer selon les modalités du contrat.

- **D'AUTORISER** le Président à facturer la vente d'électricité 2023 selon les dispositions de ce contrat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 55.

Le Président
Éric ROBERT